

	Principes	Objectifs ERYs	Politique et mise en œuvre	Outils de mesure d'efficacité
Droits de l'Homme	<p>Principe 1: Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme</p>	<p>Maîtriser l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement des missions montées à l'international et sur le territoire français sous son aspect Ethique.</p> <p>S'assurer que tous les intervenants (clients/partenaires/sous traitants/fournisseurs/salariés) sont respectueux du droit international relatif aux droits de l'Homme</p> <p>Promouvoir, au sein du secteur d'activité français de la sûreté à l'international, de "bonnes pratiques".</p>	<p>Rédaction par la Direction d'un Code de conduite signé par l'ensemble des nouveaux arrivants dans le Groupe, et annexé au manuel d'accueil et aux différents manuels de consignes. Le Code de conduite est disponible sur le site internet ERYs Group en français et en anglais.</p> <p>Réalisation d'une étude d'impact sur les droits de l'Homme, listant l'ensemble des risques potentiels, leur évaluation et le plan d'action associé.</p> <p>Evaluation annuelle de l'entreprise au référentiel HRCA QuickCheck mis en œuvre par l'Institut Danois pour les droits de l'Homme et mise en œuvre du plan d'action associé.</p> <p>Comité de pilotage de projets sous l'aspect Ethique: vérification de la bonne application des principes du Code de conduite et des engagement du Consortium.</p> <p>Contrôle des prestataires externes (fournisseurs et sous-traitants):</p> <ul style="list-style-type: none"> Sélection des prestataires externes sur la base de critères définis, intégrant des critères relatifs au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales Sélection des prestataires sur le terrain dans les pays d'intervention Encadrement des premières missions Contrôles réguliers des sous-traitants (dans le cadre d'audit qualité) et intégration d'une rubrique "Ethique internationale et respect des droits de l'Homme" dans la grille de contrôle Qualité terrain des auditeurs et responsables du Groupe en déplacements. <p>Sensibilisation des collaborateurs ERYs Group et des sous-traitants au respect des droits de l'Homme et à leur intégration au sein de l'entreprise avec évaluation finale du lecteur.</p> <p>Signature du code de conduite par les salariés et les sous-traitants pour signifier leur engagement à respecter les dispositions du code.</p> <p>Création du Club des Entreprises Privées de Sûreté à l'International CEPSI par le CEO d'ERYs Group, membre du Consortium. Sont abordées régulièrement les moyens à mettre en œuvre, notamment d'un point de vue légal, pour encadrer les actions et missions des sociétés de sûreté privées à l'international ; ERYs Group souhaite créer un « think tank » qui est force de proposition auprès des institutions.</p>	<p>Rapports de mission audit qualité des missionnaires ERYs : mise en place d'axes d'amélioration avec date butoir de mise en œuvre.</p> <p>Suivi des résultats obtenus suite à l'évaluation HRCA QuickCheck</p> <p>Suivi des non-conformités constatées aux procédures de sélection et d'évaluation des prestataires externes</p> <p>Suivi des retours clients sur les prestations sous-traitées</p> <p>Taux de questionnaires retournés remplis</p> <p>Taux de satisfaction des sous-traitants d'ERYs Group par les commanditaires internes</p>
	<p>Principe 2: Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.</p>			
Conditions de Travail	<p>Principe 3: Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective</p>	Respecter les dispositions du code du travail relatives à la liberté d'association	Le droit français garantit cette liberté fondamentale dans les conventions collectives, ainsi que dans les pays d'intervention du consortium. ERYs Group s'attache à respecter scrupuleusement le droit français.	
	<p>Principe 4: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire</p>	<p>Maîtriser l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement des missions montées à l'international et sur le territoire français sous son aspect Ethique.</p>	<p>Contrôle des prestataires externes (fournisseurs et sous-traitants):</p> <ul style="list-style-type: none"> Sélection des prestataires externes sur la base de critères définis, intégrant des critères relatifs au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales Sélection des prestataires sur le terrain dans les pays d'intervention Encadrement des premières missions 	<p>Suivi des non-conformités constatées aux procédures de sélection et d'évaluation des</p>
	<p>Principe 5: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants</p>	<p>S'assurer que tous les intervenants (clients/partenaires/sous</p>		

		<p>traitants/fournisseurs/salariés) sont respectueux du droit international relatif aux droits de l'Homme</p> <p>Promouvoir, au sein du secteur d'activité français de la sûreté à l'international, de "bonnes pratiques".</p>	<ul style="list-style-type: none"> Contrôles réguliers des sous-traitants (dans le cadre d'audit qualité) et intégration d'une rubrique "Ethique internationale et respect des droits de l'Homme" dans la grille de contrôle Qualité terrain des auditeurs et responsables du Groupe en déplacements. <p>Sensibilisation des collaborateurs ERYs Group et des sous-traitants au respect des droits de l'Homme et à leur intégration au sein de l'entreprise avec évaluation finale du lecteur.</p>	<p>prestataires externes</p> <p>Suivi des retours clients sur les prestations sous-traitées</p> <p>Taux de questionnaires retournés remplis</p>
	<p>Principe 6: L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession</p>	<p>Participer à l'intégration des minorités</p> <p>Favoriser l'égalité de traitement des sexes en terme de salaires, conditions de travail.</p> <p>Lutter contre le harcèlement sous toutes ses formes (sexuel, moral).</p> <p>Lutter contre le racisme sous toutes ses formes.</p>	<p>Signification des objectifs du Groupe dans le Code de conduite.</p> <p>Mise en place de fiches métier formalisant des critères de sélection précis et conformes au code du travail</p> <p>Recherche de représentation des minorités au sein du Groupe.</p>	<p>Rapport annuel sur la diversité au sein du Groupe.</p>
Environnement	<p>Principe 7: Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement</p>	<p>Participer à la réduction et au traitement des déchets.</p> <p>Favoriser l'utilisation des transports en commun</p> <p>Promouvoir l'accès de tous à l'eau potable</p>	<p>La taille et l'activité du groupe (Société de Services, moins de 300 salariés) impactent faiblement l'environnement. Néanmoins, une politique interne de gestion des déchets et des fournitures (papier principalement, et cartouche d'encre) a été mise en place.</p> <p>Mise en place d'un système de tri des déchets et distribution de consignes de tri à chaque collaborateur.</p> <p>Une politique d'incitation de prise des transports en commun a également été mise en place, traduite par un remboursement systématique des tickets et abonnements.</p> <p>ERYs Group a initié et conduit le projet de construction d'un puits à l'école d'Amachach, dans le nord du Mali, en collaboration avec l'association Daniel Balavoine. La construction du puits s'est achevée en mai 2017.</p>	
	<p>Principe 8: Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement</p>			
	<p>Principe 9: Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement</p>			
Lutte contre la corruption	<p>Principe 10: Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin</p>	<p>Assurer une transparence efficace et exhaustive de toutes les activités du Groupe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Communication régulière à la Presse. Information permanente, en interne, de clients. Contact avec les autorités en cas de confrontation à des tentatives de corruption. 	